

Chambre, s'est un peu calmé, le Procureur-Général Macdonald se lève et s'adressant au greffier de l'assemblée :

Conformément, dit-il, à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, j'ai l'honneur de proposer l'honorable et savant député de Frontenac, M. Henry Smith, pour remplir les fonctions de Parleur de cette Chambre, pendant la durée du présent Parlement. En proposant ce choix, il est peut-être inutile de faire remarquer que M. Smith est l'un des membres les plus anciens de cette Chambre. En effet, je crois que cet honorable et savant député fit ses débuts dans le parlement en 1841, à l'époque de l'Union. A l'exception des honorables représentants de Haldimand, de Glengary et de Lincoln, il est le plus ancien membre et depuis sa première entrée dans le Parlement, il n'a pas cessé de représenter le même comté dans cette Chambre jusqu'à jour. Il n'est donc pas nécessaire de parler de l'expérience qu'il a acquise dans les tactiques de la Chambre et de sa science des règlements, des privilèges et des usages parlementaires. Non seulement il a passé de longues années dans cette enceinte, mais de plus, il est connu dans le pays comme ayant pris la part la plus active aux affaires de la nation, en sa qualité de représentant du peuple. C'est pourquoi, sans autres remarques, je demanderai la liberté de proposer M. Henry Smith pour notre Parleur, pendant la durée du Parlement actuel. Néanmoins, qu'il me soit permis d'ajouter, avant de m'asseoir, qu'en prenant la responsabilité de proposer ce choix, j'ai eu égard à l'accord, plus sous-entendu qu'explicite, fait au temps de l'Union, d'après lequel le Parleur devrait être choisi alternativement dans les rangs des députés du Bas-Canada et du Haut-Canada. Jusqu'à présent, cet accord a été respecté. Je ferai observer aussi que le représentant de Frontenac complète les titres nombreux qu'il a à cette dignité par sa connaissance de la langue française—connaissance assurément à rechercher chez celui qui doit occuper le fauteuil de la présidence. (Des applaudissements se font entendre des deux côtés de la Chambre.)

M. Cartier.—M. le greffier, en secondant cette proposition, je ferai remarquer qu'il y a ici bien peu de députés qui aient occupé le place de cette chambre, sans aucune interruption, plus longtemps que l'honorable représentant de Frontenac et qui plus que lui aient fait preuve d'assiduité, d'énergie et d'intelligence dans l'accomplissement de leurs devoirs. Je crois pouvoir dire que ce député a toutes les qualités requises pour remplir ces fonctions en faisant honneur à lui-même et au pays. Il sait assez de français pour suivre une discussion, quelque longue et quelque embrouillée qu'elle soit et j'espère qu'aucun Bas-Canadien ne le croira incapable de comprendre les discours français, simplement parce que jusqu'à présent M. Smith n'a pas eu l'occasion de se servir de cette langue en public. Depuis le jour de l'Union des deux Provinces, il a été d'usage de prendre le parleur alternativement dans un des deux Canadas, et j'espère qu'on restera fidèle à cet arrangement. J'ai tout lieu de croire que si M. Smith est élu, il donnera aux Bas Canadiens autant de satisfaction que les Haut-Canadiens en ont eu du dernier parleur dont je croirais blesser la modestie si je faisais son éloge, aujourd'hui qu'il est un de mes collègues dans le cabinet. (Entendez. Entendez.)

M. Brown.—Je ne saurais me faire l'écho de toutes les louanges dont le procureur général a accompagné la proposition du choix du député de Frontenac. Il y a ici plusieurs autres représentants qui, par leur position, leur caractère et leur conduite générale seraient plus propres que le représentant de Frontenac à remplir les fonctions de parleur. Néanmoins, l'Opposition de Sa Majesté, exerçant cette discrétion dont l'emploi lui appartient sans contrôle, a pensé que dans les circonstances actuelles elle ferait bien de ne pas présenter un candidat de son choix (Ouragan de cris, de battements de mains, de rires sardoniques et de trépignements.) Les messieurs du cabinet commandent à la majorité dans cette chambre, (applaudissements,) grâce à la grande majorité qu'ils ont dans le Bas-Canada ; mais ils ne la possèdent pas dans le Haut-Canada. Cependant, dans la province prise comme un tout, ils ont la majorité. (Entendez !) Nous n'avons pas cru devoir faire du choix du parleur une question de parti et nous laissons les députés de l'autre côté de la chambre, entièrement responsables du choix qui va se faire. C'est sur eux que pèsera cette responsabilité et si l'avenir réalise leurs espérances à ce sujet, nous resterons parfaitement satisfaits.

M. Patrick.—Je sais que le député de Frontenac possède un cœur généreux et bon. Aussi ai-je tout lieu de croire qu'une fois élu à la place de parleur, sans la moindre opposition de la part de la loyale Opposition de Sa Majesté, (rires) il exercera cette impartialité que nous avons le droit d'attendre de lui. Je suis charmé de remarquer que l'Opposition dans cette chambre est muette par des sentiments tellement britanniques qu'elle est disposée à suivre la règle britannique en oubliant dans la circonstance actuelle toutes les rivalités de partis.

M. Makezic.—Si personne ne propose un second nom, assurément je ne le ferai pas. Cependant qu'il me soit permis de dire, à moi le plus ancien membre de cette Chambre et qui ai suivi avec attention la conduite de mes différents collègues, qu'à parler franchement et sans passion le choix proposé par les deux Procureurs-Généraux est réellement une honte pour le Canada. (En bas et en haut, tout le monde pousse de rire.) Oui, la conduite politique et privée de ce député est une honte pour la Chambre et pour le pays. Il y en a, sans doute, qui ne pensent pas comme moi ; mais j'exprime mon opinion selon mon droit. Je me rappelle encore, comme si c'était hier, la conduite de ce député, un soir de la session dernière. Il se comporta alors d'une manière si scandaleuse et il se servit d'expressions si grossières qu'il m'est impossible de le croire digne des fonctions qu'on lui destine. Celui qui s'assied dans le fauteuil du Parleur devrait donner à tous le meilleur exemple. Par sa conduite et l'aménité de son langage, il devrait pouvoir calmer les députés au milieu des débats les plus échauffés. Eh ! bien, M. Smith ne possède aucune de ces qualités. Néanmoins, je répète que puisque l'opposition n'a pas cru devoir proposer de candidat, je suivrai son exemple ; car s'il en était autrement, je ne ferais que montrer ma propre faiblesse, ainsi que cela m'est arrivé souvent dans cette Chambre. (Oh ! c'est bon !)

Le Major Champbell.—Je me lève pour faire enregistrer dans le Journal de la Chambre ma protestation contre les liens qu'on voudrait nous donner. Quant à moi, je suis venu ici avec l'intention de voter en faveur de l'homme le plus capable de nous présider, à quelque parti qu'il appartienne et qu'il vienne du Haut-Canada ou du Bas-Canada.

M. Cauchon.—Cette protestation en appelle une seconde. Je donnerai mon vote à l'honorable député de Frontenac pour le faire arriver au fauteuil, parce que je suis en faveur du système de la double majorité. C'est là la seule considération qui m'engage à lui donner ma voix.

M. J. S. Hogan.—En ma qualité de nouveau membre de la chambre et de député de l'opposition—ce qui m'oblige à combattre des amis personnels—je crois devoir expliquer brièvement ma conduite. Le chef du gouvernement vient de nous proposer le choix du député de Frontenac, sous prétexte de rester fidèle à l'accord qui demande que le parleur soit pris alternativement dans l'un et l'autre Canada. Eh ! bien, je nie que dans le cas actuel on mette cette règle en pratique. L'honorable député de Frontenac ne représente pas le sentiment du Haut-Canada. Aux dernières élections, le gouvernement s'est présenté devant le peuple et a été battu. Cependant il vient dans la chambre dire aux citoyens du Haut-Canada que le choix de l'orateur leur appartient, tandis que ce choix sera fait par une majorité bas-canadienne. Si l'on veut suivre rigoureusement le système de la double majorité, il faut de toute nécessité que le Haut-Canada en profite. De plus, il se présente une question constitutionnelle de la dernière importance. Le député mis en avant pour devenir notre président était Solliciteur pendant le dernier parlement. Aussi devait-il au gouvernement, à la chambre et au pays de résister ou de tomber en compagnie du gouvernement auquel il appartient. Ce gouvernement a subi un échec aux dernières élections et une majorité haut-canadienne déclarera qu'il n'a pas la confiance du peuple de cette partie de la province. Ce choix va nous être imposé conséquemment par le peuple du Bas-Canada ; et comment les Bas Canadiens pourront-ils dire que c'est justice de nous imposer un homme en qui la majorité d'entre nous, Haut-Canadiens, n'a aucune confiance ?

Quant à mes sentiments particuliers, je ne craindrais pas d'avouer que ce serait avec plaisir que je verrais le choix de la Chambre se porter sur un autre membre, sur le député de Brockville, et, bien que nous pussions lui promettre une majo-